

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 20 octobre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, CLEMENT Dominique,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND de M. BLIN, M. LECOINTE de Mme ROSE, M. LEROY de M. SZYROKI, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. BOUCHER de M. VERONT, M. DOVERGNE de M. DUTILLEUX, Mme BERTOUX de M. JUBERT, M. LAMOTTE de Mme TESTART, M. DEMOUY de Mme RIQUIER, M. NOCHEZ de M. PARENTY

● Présent non votant :

CHARLES Gilles

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia

Messieurs BLIN Nicolas, LECONTE Yves-Robert, VERONT Fabrice, SZYROKI Jacky, DUTILLEUX Olivier, TEN Franck, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, VIOLLETTE Paul, PARENTY Vincent, LOGÉART Johan, TOURNIQUET Gautier

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 43

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 10

Votants : 53

Date de la convocation

14 octobre 2022

Secrétaire de séance :

Mme PREVOST Anne-Marie

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ECOLES – REPARTITION

Rapport de Madame PREVOST, Vice-Présidente Enfance Jeunesse

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020, relatif aux statuts de la CCALN,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021, portant transfert de la compétence « mobilité » à la CCALN à compter du 1^{er} juillet 2021,

Considérant l'article 5-3-8 des statuts « La CCALN apporte un soutien financier aux collectivités et structures en charge des écoles primaires pour leur frais de fonctionnement »,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 02 mai 2022, relative au vote du Budget Primitif 2022 : Budget principal, ouvrant les crédits budgétaires en prévision de ce soutien financier aux écoles, à hauteur de 25 € par écoliers du territoire de la CCALN,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2022,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 52, Contre : 0, Abstention : 1 M. Wable), le Conseil Communautaire :

- Entérine pour l'année scolaire 2021/2022, le soutien financier à hauteur de 25 € par écolier de la CCALN, versé au titre du BP 2022, comme suit :

RECENSEMENT ECOLIERS - EFFECTIFS RENTREE 2021-2022				
SOUTIEN SCOLAIRE CICALN - BP 2022				
Ecoles	Structure porteuse	commune d'implantation de l'école (des écoles)	Elèves CICALN	Montant à verser
AILLY SUR NOYE	SITE en Val de Noye	AILLY SUR NOYE	296	7 400
CHAUSSOY EPAGNY	CHAUSSOY EPAGNY	CHAUSSOY EPAGNY	71	1 775
JUMEL	JUMEL	JUMEL	69	1 725
RPC Rouvrel Louvrechy	ROUVREL	ROUVREL	42	1 050
	LOUVRECHY	LOUVRECHY	64	1 600
RPI 2 et 4	GRIVESNES	QUIRY	49	1 225
		SOURDON	49	1 225
		COULLEMELLE	38	950
		GRIVESNES	43	1 075
RPI du SISCO de la Luce (Démuin, Domart sur la Luce, Thennes, Berteaucourt les Thennes, Hangard, Aubercourt, Ignaucourt, Cayeux)	SISCO de la Luce	DEMUIN	181	4 525
		BERTEAUCOURT LES TH		
		DOMART SUR LA LUCE		
		THENNES		
HANGEST EN SANTERRE	HANGEST EN SANTERRE	HANGEST EN SANTERRE	110	2 750
ARVILLERS	ARVILLERS	ARVILLERS	98	2 450
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	50	1 250
MEZIERES EN SANTERRE	MEZIERES EN SANTERRE	MEZIERES EN SANTERRE	75	1 875
RPI DE LE QUESNEL BEAUFORT BOUCHOIR WARVILLERS	LE QUESNEL	LE QUESNEL	44	1 100
		BOUCHOIR	27	675
MORISEL	MORISEL	MORISEL	43	1 075
MOREUIL	MOREUIL	GAVROCHE	55	1 375
	MOREUIL	AUBRAC	317	7 925
RPI Avre et NOYE	COTTENCHY	COTTENCHY	18	450
	DOMMARTIN	DOMMARTIN	23	575
	REMIENCOURT	REMIENCOURT	22	550
	GUYENCOURT SUR NOYE	GUYENCOURT SUR NOYE	17	425
RPI SISCO de L'AVRE (3 Rivières Braches La Neuville Sire Bernard)	SISCO DE L'AVRE	3 RIVIERES	18	450
		BRACHES	6	150
		LA NEUVILLE SIRE BERNARD	7	175
RPI SISCO LE BOSQUEL	SISCO DE LE BOSQUEL	LE BOSQUEL	65	1 625
		FLERS SUR NOYE		
RPI SISCO Hailles Thezy	SISCO Hailles Thézy	HAILLES	12	300
		THEZY GLIMONT	22	550
TOTAL			1931	48 275

- Décide de verser une somme forfaitaire de 2 000 € au SITE en Val de Noye
1000 € Rased Moreuil et 1000 € Rased Ailly sur Noye,

- Autorise le Président et la Vice-Présidente « Enfance Jeunesse » à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 20 octobre 2022
à CHIRMONT

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 21/10/2022

Le Président,

Affiché le 25/10/2022

Alain DOVERGNE

